

DEPARTEMENT  
de  
L'ISERE

**SYNDICAT INTERDEPARTEMENTAL MIXTE  
des EAUX et d'ASSAINISSEMENT  
du GUIERS et de l'AINAN**

-----  
Siège : 27, avenue Pravaz - PONT DE BEAUVOISIN (Isère)  
-----

**Extrait du Registre des Délibérations du Comité**

**N° 2024.04**

Nombre de membres

En exercice 36  
Présents 15  
Votants 15  
Contre 0  
Abstention 0

Date d'affichage

**04 JUL. 2024**

L'an deux mille vingt-quatre et le vingt mars, le comité syndical du Syndicat Interdépartemental mixte des Eaux et d'assainissement du Guiers et de l'Ainan s'est réuni sur la convocation et la présidence de M. Christian BERTHOLLIER. Cette Assemblée n'a pas pu délibérer du fait que le quorum n'a pas été obtenu.

Aussi, le comité syndical s'est réuni lors d'une deuxième Assemblée Générale, l'an deux mille vingt-quatre et le vingt-cinq mars, sur la convocation et sous la présidence de M. Christian BERTHOLLIER. Pour cette seconde réunion, il n'y a pas obligation de quorum.

**Président** M. Christian BERTHOLLIER

**Membres présents à la Séance :** Williams DUFOUR, Françoise BARBIAN, Céline REVOL, Chantal PEGOUD, Christian GIRARD-CUSIN, Gilbert LONGO, Jean-François PILLAUD-TIRARD, Yves CHABOUD, Daniel REVEL, Jean-Paul DURANTET, Corinne DHION, Bernard PERROUSE, Christian BERTHOLLIER, Gérard GOZE, Olivier TOMPA

**Secrétaire de Séance :** M. Didier GONZALES

**OBJET :**

**ASSAINISSEMENT  
COLLECTIF**

**PROGRAMME  
COMPLEMENTAIRE  
DE TRAVAUX  
D'ASSAINISSEMENT  
COLLECTIF  
- DEMANDES DE  
SUBVENTIONS &  
INSCRIPTION  
BUDGETAIRE  
COMPLEMENTAIRE**

Suite à la réunion de bureau du 11 mars 2024, M. le Président présente à l'Assemblée une opération à inscrire au budget primitif de l'exercice 2024 :

- **STRUCTURE GENERALE - Transit des effluents de « La Cicatière » vers la ZA La Baronnie** (phase 1) : dans le cadre de travaux coordonnés, pose en tranchée commune avec la fruitière de Domessin d'un réseau de transport des eaux usées – crédits complémentaires à hauteur de 265.000 €HT à rajouter à l'inscription initiale de 150.000 €HT du 13 mars 2023 soit un montant total de 415.000 € HT.

Le Conseil Syndical,  
Après en avoir délibéré,

Approuve la programmation complémentaire de travaux d'assainissement telle que décrite ci-dessus, pour un montant total de **265.000 € HT**, à inscrire au budget primitif du budget annexe assainissement collectif 2024 ;

Autorise M. le Président à solliciter les financeurs (Agence de l'Eau et Département) avec l'engagement de réaliser cette opération selon les principes de la Charte Qualité nationale des réseaux d'assainissement ;

Autorise M. le Président à passer les bons de commande en conséquence, ou à lancer les consultations nécessaires.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie certifiée conforme

A PONT DE BEAUVOISIN, le 18 juin 2024



REÇU EN PREFECTURE

le 09/07/2024

Application agréée E-legalite.com